

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL
DE L'UFR SCIENCES SOCIALES ET ADMINISTRATION
En formation plénière
Séance du 22 novembre 2016**

Etaient présents :

Olivier KYBURZ	Directeur Adjoint
Norbert VILLARD	Responsable Administratif
Mascia REATO	Adjointe au Responsable administratif- Responsable de la scolarité

MEMBRES ELUS	
Enseignants collège A	Enseignants collège B
Brigitte BOISSAVIT-CAMUS Carole BRUGEILLES Jean Michel SALLMANN	Fabrice BONDoux Véronique BOUCHERAT Emmanuel DE VIENNE Colin GIIRAUD Olivier KYBURZ Fabienne LLENSE
Personnel BIATSS	Etudiants
Francine LEDENOU	
Membres invités	Procurations
Pascale BALLET Vincent DEMONT Marie Anne GERMAINE Mathieu LINLAUD Marie Joséphine WERLINGS	Jordan PERICHET à Francine LEDENOU Mustapha SOULA à Francine LEDENOU Christel MULLER à Olivier KYBURZ Olivier RATOUIS à Olivier KYBURZ Laurence CROQ à Carole BRUGEILLES

Olivier KYBURZ ouvre la séance à 13h40.

I. Restitution des arbitrages de la campagne emploi

Olivier KYBURZ fait un point sur la situation. La vie Présidence a bien accueilli les demandes de l'UFR au vu du nombre de postes servant encore de support à des ATER.

L'ensemble des postes de Maîtres de conférences proposés à la publication a été accepté. Il en est de même pour l'ensemble des postes de professeurs existants proposés à la publication. Par contre la création du poste de sociologie de la culture a été refusée. Une piste pour ce dernier (mais pas pour cette année) pourrait être de demander des transformations de poste (un support MCF en PR).

La semaine suivante, Carole GODARD a annoncé que le poste de civilisation anglaise demandé par le département d'AES posait problème car les enseignements étaient essentiellement dispensés en Master 2. La direction de l'UFR a fait valoir que ce poste servirait également à donner des cours en licence. Finalement la vice-présidence a demandé à ce qu'il ne s'agisse pas d'un enseignant angliciste qui donne des cours pour des étudiants en sciences sociales mais que ce soit un social scientist qui

donne des cours en anglais. Ce poste va être ouvert en « Histoire contemporaine », mais avec des compétences en anglais. C'est ce profil de poste qui a finalement été accepté par la vice-présidence.

Fabrice BONDUX fait part de l'insatisfaction du département d'AES par rapport à ce profil. D'autant plus que c'est la deuxième fois qu'on a le même type de processus, il en avait été de même pour le poste de M.BAZIN. Cette solution de transformation de profil a été acceptée afin de ne pas perdre le poste. Il s'interroge sur le devenir de l'anglais si les problèmes de recrutement devaient persister : pour la rentrée du second semestre 16 groupes de TD se retrouvent sans enseignant pour les assurer. La seconde question qui se posera sera celle d'un redéploiement d'un ATER vers un poste d'anglais. Il s'interroge également sur le devenir des deux postes d'anglais restants, ceux d'Alice BRAUN et de Fabienne MOINE.

Un autre problème vient du fait que le CRL qui pourrait prendre en charge l'enseignement d'anglais est actuellement incapable de faire face à nos besoins.

Vincent DEMONT renchérit en ajoutant que cela pose également problème au niveau de l'ouverture à l'international de nos formations.

Mascia REATO informe que l'équipe du CRL est extrêmement réduite : 3 personnes.

Olivier KYBURZ rapporte que lors de la campagne emploi il a été abordé la question des échanges de postes entre UFR. Il rappelle qu'il est impensable de créer des postes d'enseignants dans la situation budgétaire actuelle. Il existe quelques postes FIORASO (éventuellement 5) mais la dotation de ces postes est insuffisante pour servir de support à un poste d'enseignant. Il y a par ailleurs des besoins au niveau du recrutement en personnel BIATSS à cause d'une hausse des qualifications.

II. Validation du nombre de groupes de TD du second semestre

Mascia REATO informe qu'elle a eu des retours de tous les départements concernant le nombre de groupes de TD.

La géographie demande la création d'un 8^{ème} groupe de TD pour un cours de L1 en licence VDPT.

Les emplois du temps des licences devraient être disponibles pour la fin du mois de novembre.

III. Point d'information sur la réforme des Masters

Le texte est actuellement au Sénat et doit passer devant l'assemblée. Les universités doivent prendre dans la plus grande urgence les dispositions nécessaires pour qu'à la rentrée 2017 la sélection se fasse à l'entrée du master 1 et qu'il n'y ait plus de sélection entre la première et la deuxième année de master avec pour exception les filières de droit et de psychologie.

Il va donc falloir donner des pré requis, communiquer sur les diplômes de licences attendus pour postuler à une mention de master, et déterminer les capacités d'accueil des filières. Ce sont ces éléments qui seront pris en compte pour accepter ou refuser l'entrée en Master.

Parallèlement, les syndicats étudiants ont obtenu que soit reconnu un droit à la poursuite d'études ou à la reprise d'études. Les étudiants doivent avoir la garantie de pouvoir réintégrer un master après être sortis de licence.

Afin de gérer les demandes, une plateforme électronique présentant les offres de master va être mise en place : trouvermonmaster.gouv.fr

Cette plateforme devrait informer sur les offres, les prérequis, les capacités d'accueil, les dates de soumission des dossiers. Les étudiants dont la demande a été refusée se verront proposer par le Rectorat 3 masters alternatifs dont 1 dans l'établissement, 1 dans l'académie et 1 au niveau national.

Pour le moment, la vice-présidence demande aux responsables de master de réfléchir à une formulation des prérequis.

Un conseil exceptionnel a été prévu le 9 janvier pour entériner ces décisions, la plateforme devant pouvoir ouvrir au mois de mars.

Mascia REATO informe que les journées portes ouvertes Master se tiendront le mercredi 7 décembre après-midi. Elles sont organisées par le SUIO (avec des brochures), mais il y a des stands à tenir par Master.

IV. Budget de l'UFR 2017

Norbert VILLARD distribue quatre documents :

- Un sur les ressources propres de l'UFR
- Un sur l'équilibre du budget (sources de recettes, dépenses par masses : fonctionnement, équipement, personnel)
- Un document explicatif sur les dépenses à prendre en charge par l'UFR et celles à financer par les départements.
- Le 4^{ème} document porte sur les dotations et leur ventilation entre le budget commun de l'UFR les formations de Licence, de master ainsi que pour les bibliothèques

Il informe que le budget 2017 a été restitué à la DFC le 21 octobre. Pour 2017, il ne sera ouvert et utilisable qu'à compter du mois de mars.

Les principes de droit budgétaires stipulent que le budget est annuel et doit être voté en équilibre avec un montant identique en recettes et en dépenses.

La réforme Gestion budgétaire et comptabilité publique (GPCP) sera également mise en place pour l'année 2017. Cette réforme implique la présentation d'un budget pluriannuel c'est-à-dire que le budget a dû être présenté à la DFC réparti par ligne pour 2017 mais aussi pour 2018 et 2019.

Pour 2017, on a des données sur les ressources propres de l'UFR. Le budget est construit à partir de ces dernières et de la subvention de fonctionnement que l'on reçoit de l'université.

Il va y avoir une baisse des crédits de la taxe d'apprentissage car une nouvelle réglementation les oriente vers les CFA. Cette année, nous n'avons eu que 4000 euros pour l'UFR alors que nous avions environ 11000 euros les années précédentes. Le point sur lequel la présentation des budgets 2018 et 2019 va changer par rapport à l'année 2017, sera celui de la taxe d'apprentissage en extrapolant la continuation de cette baisse de recette. Pour le reste du budget, les recettes ont été estimées à l'identique.

Avec la réforme GBCP, on raisonne désormais en termes d'encaissement et décaissement et non plus en termes de recettes et de services faits. C'est-à-dire que les recettes deviennent effectives dès lors qu'elles sont encaissées et les dépenses deviennent effectives non plus sur la base des services faits mais sur la base de décaissements effectifs.

Sur la globalité des recettes du budget 2017, on a 86 000 euros de plus par rapport à 2016 ce qui fait 22,5 % d'augmentation. Cela s'explique par l'augmentation des ressources propres provenant surtout des financements de la formation continue, et des recettes des conventions d'apprentissage. La dotation Etablissement est incertaine ; elle est pour l'heure demandée au budget 2017 comme inchangée par rapport à 2016, avec un montant de 213615 euros. La lettre de cadrage indique que cette dotation Etablissement sera fonction de la consommation des budgets des 3 derniers exercices (Pour l'UFR SSA, cette consommation a été bonne).

La ressource la plus importante est celle liée à la formation continue qui se monte à 124600 euros. Une autre ressource importante est celle des conventions d'apprentissage.

Document sur l'équilibre recettes et dépenses : le montant total des recettes s'élève à 463115 euros.

Au niveau des dépenses il a été prévu la répartition suivante :

- Fonctionnement : 271115 euros (le budget prévu est augmenté de 20% par rapport au budget prévu en 2016)
- Equipement : 45000 euros (En hausse sensible également par rapport au BI 2016)
- Personnel : 147000 euros (stable par rapport à 2016).

Norbert VILLARD présente la note récapitulative sur les dépenses à prendre en charge par l'UFR et celles à financer par les départements. CF document joint

Concernant la ventilation des financements, la dotation est répartie comme suit :

- Départements : 11500 euros
- Masters : 11500 euros
- Bibliothèques : 20500 euros
- UFR : 170115 euros

Il apporte des précisions sur les modes de calcul permettant de déterminer les dotations de chacun des départements et de chacun des masters :

La ventilation des Licences est calculée de la manière suivante : 80% du budget est à part fixe, 20% est réparti en fonction des effectifs des formations.

Les dotations allouées aux Masters sont calculée sur une base fixe de 400 euros et l'ajout d'un solde défini en fonction des effectifs étudiants.

Le Conseil d'UFR approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés, le projet de budget 2017 de l'UFR SSA et la présentation des projets de budget 2018 et 2019 (application des dispositions de la réforme GBCP).

V. Point d'information sur les locaux

Une première tranche de travaux au 3^{ème} étage du bâtiment D concernant l'installation de 3 salles de cours est pratiquement terminée. La salle de cours d'informatique sera également prête pour la rentrée du second semestre.

La deuxième phase de travaux concernait la salle du conseil/réunions mais cela posait problème pour la relocalisation des locaux de la direction de département d'histoire et de Sophiapol. Le bureau de la direction d'Histoire devant être déplacé au niveau des locaux actuels de Sophiapol, il faut reloger ce dernier. Les travaux ont donc été décalés au printemps prochain.

Nous sommes en attente de la décision de la commission « Patrimoine » sur l'attribution de la totalité des bâtiments DD et D à l'UFR SSA avant de procéder à la répartition des bureaux des enseignants chercheurs.

VI. Reconduction du bonus à l'innovation pédagogique

Il est proposé une reconduction d'une prime en termes d'heures équivalent à 18 heures TD donnée par l'UFR à 3 enseignants d'anthropologie au titre de l'innovation pédagogique pour l'EC « Approche pluridisciplinaire sur le terrain ».

La reconduction de la prime précitée, au titre de l'innovation pédagogique pour l'EC « Approche pluridisciplinaire sur le terrain », soumise au vote, est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

VII. Questions diverses

- Tutorat : Olivier KYBURZ va succéder à Vincent DEMONT dans cette tâche. Les heures de révision doivent être faites pendant les 3 semaines de révision (S1, S2 avant les rattrapages). Les chargés de cours, ATER, ne peuvent pas assurer ces heures. Ces heures s'ajoutent pour les étudiants à celles du tutorat en cours de semestre. Les départements devront faire un retour à Olivier KYBURZ pour savoir où en est chaque département.
- Commission pédagogique : Il y a eu une erreur sur le calcul des heures attribuées pour les commissions pédagogiques. Elles devaient être calculées sur la base des dossiers examinés de 2015, or l'UFR a pris comme référence 2016. Ce changement entraîne dans la plupart des cas une baisse de la rémunération.
- Il est proposé une reconduction de la charge pour fonction de 48 heures de Patrick Courtin en tant que responsable de la licence professionnelle Guide conférencier.

La reconduction de la charge pour fonction de 48 heures de Patrick Courtin est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

La séance est levée à 15h30.